

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2018

Numéro de version 6

Révision: 06.02.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** DECK.OIL
- **Code du produit:** 507102
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Huile pour usage externe
- **Producteur/fournisseur:**
VERMEISTER S.p.A.
Loc. Fornaci
I-24050 Mornico al Serio (Bergamo)
Tel. +39/035.4428190 Fax: +39/035.4428075
- **Service chargé des renseignements:** Département de sécurité des produits
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** +39/035 4428190

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
The product is classified according to Reg (EC) No 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS02, GHS07
- **Mention d'avertissement** Attention

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

Linseed oil

d-limonene

poly(oxy-1,2-ethanediyl), α -[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]- ω -hydroxy-

poly(oxy-1,2-ethanediyl), α -[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]- ω -[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropoxy]-

2-butanone-oxime

- **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2018

Numéro de version 6

Révision: 06.02.2018

Nom du produit: DECK.OIL

(suite de la page 1)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Des résidus de produit peuvent provoquer des phénomènes d'autocombustion, tous les chiffons et tous les outils imprégnés d'huile doivent être trempés dans l'eau et séchés en plein air dans des zones sans risque de propagation de flammes avant leur élimination.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description:

Mixture of hazardous substances according to Reg. (EC) No. 1272/2008 and /or substances with a Community workplace exposure limit and/or substances classified as PBT/vPvB or included in Candidate List listed below

Composants dangereux:

Numéro CE: 919-857-5	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ STOT SE 3, H336	50-100%
CAS: 68649-95-6	Linseed oil ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	10-25%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1	acétate de n-butyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	2,5-10%
CAS: 8028-48-6 EINECS: 232-443-8	d-limonene ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≤2,5%
CAS: 104810-48-2	poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-ω-hydroxy- ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Sens. 1, H317	≤1%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2018

Numéro de version 6

Révision: 06.02.2018

Nom du produit: DECK.OIL

(suite de la page 2)		
CAS: 104810-47-1	poly(oxy-1,2-ethanediyl), α -[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]- ω -[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropoxy]- ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Sens. 1, H317	≤1%
CAS: 136-51-6 EINECS: 205-249-0	bis(2-éthylhexanoate) de calcium ⚠ Repr. 2, H361d; ⚠ Eye Dam. 1, H318	≤1%
CAS: 22464-99-9 EINECS: 245-018-1	Carboxylat de zirconium ⚠ Repr. 2, H361d	≤0,2%
CAS: 96-29-7 EINECS: 202-496-6	2-butanone-oxime ⚠ Carc. 2, H351; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; ⚠ Skin Sens. 1, H317	≤0,1%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2018

Numéro de version 6

Révision: 06.02.2018

Nom du produit: DECK.OIL

(suite de la page 3)

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter la formation d'aérosols.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

123-86-4 acétate de n-butyle

VME Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppm

Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm

· **DNEL**

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

Oral	DNEL Long-term-systemic effects	125 mg/Kg bw/day (Consumers)
Dermique	DNEL Long-term-systemic effects	125 mg/Kg bw/day (General population)
		208 mg/Kg bw/day (Workers)
Inhalatoire	DNEL Long-term-systemic effects	125 mg/Kg bw/day (Consumers)
		185 mg/m ³ (General population)
		871 mg/m ³ (Workers)
		185 mg/m ³ (Consumers)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2018

Numéro de version 6

Révision: 06.02.2018

Nom du produit: DECK.OIL

(suite de la page 4)

· **Protection respiratoire:**



Non nécessaire dans des pièces bien ventilées. En cas de ventilation insuffisante utiliser un masque avec des filtres type A (EN 14387).

· **Protection des mains:**



Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, conformes au standard EN 374.

· **Matériau des gants** PVC, néoprène ou caoutchouc

· **Protection des yeux:**



Si le risque de projections subsiste porter des lunettes de protection. La protection des yeux doit être conforme au standard EN 166.

· **Protection du corps:**

L'adoption d'aucune protection spéciale n'est demandée. Porter quoi qu'il en soit des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, ex. en coton, caoutchouc.

· **Mesures de gestion des risques**

Tous les dispositifs de protection individuelle doivent être conformes aux standards européens de référence (comme EN 374 pour les gants, EN 166 pour les lunettes et EN14387 pour le masque de protection), maintenus efficaces et conservés de façon appropriée. La durée d'utilisation des dispositifs de protection contre les agents chimiques dépend de différents facteurs (typologie d'emploi, facteurs climatiques et modalités de conservation), qui peuvent réduire aussi notablement le délai d'utilisation prévu par les standards EN. Toujours consulter le fournisseur des dispositifs de protection. Former le travailleur à l'utilisation des dispositifs en dotation.

Risques thermiques : Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale : Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

· Forme:	Liquide
· Couleur:	Incolore
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non déterminé.

· **Changement d'état**

· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	153 °C

· **Point d'éclair** 41 °C

· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

· **Température d'inflammation:** 290 °C

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2018

Numéro de version 6

Révision: 06.02.2018

Nom du produit: DECK.OIL

(suite de la page 5)

· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,6 Vol %
Supérieure:	7 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	1 hPa
· Densité à 20 °C:	0,83 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 20 °C:	130 mm ² /s (ISO 4 mm)
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
	NOAEL	>30.000 ppm (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
	NOAEL	>200 ppm (rat)
Inhalatoire	NOAEL	>300 ppm (General population)
	NOAEL (reproduction)	>300 ppm (General population)
8028-48-6 d-limonene		
Oral	LD50	4.400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2018

Numéro de version 6

Révision: 06.02.2018

Nom du produit: DECK.OIL

(suite de la page 6)

71-43-2 benzène

Oral	LD50	3.340 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	48 mg/kg (souris)
		>8.260 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	9.980 mg/l (souris)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ecological data about the product: not available.

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

LC50 (48h)	>1.000 mg/l (Daphnia magna)
EC50 (72h)	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50 (96h)	>1.000 mg/l (Fish)

71-43-2 benzène

LC50 (96h)	630 mg/l (Fish)
------------	-----------------

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

71-43-2 benzène

BCF (Bioconcentration factor)	<10 (/)
LogPow	2,13 (/)

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques:**

· **Remarque:** Nocif pour les poissons.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2018

Numéro de version 6

Révision: 06.02.2018

Nom du produit: DECK.OIL


(suite de la page 7)

- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Nocif pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:** Empty containers should be disposed or recovered.
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|---|
| · 14.1 Numéro ONU
· ADR, IMDG, IATA | UN1300 |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
· ADR
· IMDG, IATA | 1300 SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE
TURPENTINE SUBSTITUTE |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· ADR | |
|  | |
| · Classe
· Étiquette | 3 Liquides inflammables.
3 |
| · 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA | III |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement:
· Marine Pollutant: | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
· Indice Kemler:
· No EMS:
· Stowage Category | Attention: Liquides inflammables.
30
F-E,S-E
A |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2018

Numéro de version 6

Révision: 06.02.2018

Nom du produit: DECK.OIL

(suite de la page 8)

· Indications complémentaires de transport:**· ADR**

- Quantités limitées (LQ) 5L
- Catégorie de transport 3
- Code de restriction en tunnels D/E

· IMDG

- Limited quantities (LQ) 5L

- "Règlement type" de l'ONU: UN 1300 SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Reg. (EC) No.1907/2006 (REACH) and further modifications;
- Reg. (EC) No. 1272/2008 (CLP) and further modifications;
- Dir. 2004/42/EC (VOC), if applicable.
- Évaluation de la sécurité chimique not available

· Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2018

Numéro de version 6

Révision: 06.02.2018

Nom du produit: DECK.OIL

(suite de la page 9)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3